

EDITO MENSUEL

Le pot de fer contre le pot de terre ?

Tout a un prix. Pour avoir oublié cet adage qui semble des plus logiques, 87 millions d'utilisateurs de Facebook se sont retrouvés, malgré eux, pris au piège de la toile arachnéenne de Cambridge Analytica. Si le plus grand réseau social claironne sur sa page d'accueil, que Facebook est et restera gratuit, quelques anicroches ont prouvé que la gratuité a donc un prix. Il est vrai que la notion de prix qui sert de base d'échange semble de plus en plus absconde.

Google, le plus célèbre moteur de recherche est également « gratuit » mais il est fort à parier que l'exploitation des données, semble l'être beaucoup moins. Pour s'en persuader, il suffit de regarder les recettes publicitaires de ces deux mastodontes. Sur le seul premier trimestre, elles ont rapporté 26,6 milliards de dollars pour Google, soit une hausse de presque 25% sur un an et Facebook a vu, sur la même période, son bénéfice bondir de 63%. Les données sont donc au cœur de toutes les convoitises. Et l'Europe, tant de fois critiquée et vouée aux gémonies sur de nombreux sujets, à tort parfois mais à raison aussi, tente de mettre (un peu) d'ordre dans l'exploitation de nos données sur la toile. LE RGPD (règlement Général Européen sur la Protection des Données) définit six principes de protection des données que les entreprises devront suivre lors de la collecte et du traitement des données personnelles de chacun d'entre nous. Il rentrera en application le 25 mai prochain.

Est-ce une ligne Maginot face aux pans d'informations récoltées malgré nous ? S'il est trop tôt pour le dire, les sanctions sont à la hauteur de l'enjeu. Ainsi, les amendes pourront aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel, non pas du pays concerné, mais global en prenant en considération le montant le plus élevé. Preuve que la nouvelle réglementation provoque un vrai chamboulement, Mark Zuckerberg, qui avait dans un premier temps promis d'appliquer la nouvelle réglementation européenne à l'ensemble des utilisateurs de Facebook a changé son fusil d'épaule. Le siège social de Facebook déménage de l'Irlande aux Etats-Unis afin que les utilisateurs non-européens du réseau social, soit près de 70%, soient soumis au droit américain bien moins restrictif. Signe, que la réglementation européenne va dans le bon sens.

Pascal Chiarla - C&M Finances

QUESTIONS DU MOIS

Et maintenant ?

Comme attendu et promis durant sa campagne, Donald Trump a annoncé que les Etats-Unis se retireraient de l'accord nucléaire avec l'Iran conclu en juillet 2015 par Barack Obama et qu'ils réinstauraient les sanctions envers le régime iranien. Avec comme conséquence, le départ forcé des entreprises étrangères afin de ne pas se voir priver du marché américain et de dollar. Si cette décision a été saluée par Israël et l'Arabie Saoudite, ce n'est pas le cas de l'Europe et de la Russie. Si l'accord n'était pas optimal, loin sans faut, il avait le mérite d'exister. D'autant que l'Iran, n'étant plus lié par aucun accord, pourrait à nouveau produire assez d'uranium pour mettre sur pied une bombe atomique. Une vraie source d'inquiétude dans une région percluse de tensions ou la moindre étincelle risque de provoquer des conflits en série. Mais pour les Etats-Unis, il semble que l'influence de l'Iran dans la région est de plus en plus prégnante. L'idée serait donc de lui couper les ailes et de l'isoler. Que va faire l'Europe ? Montrer une unité rarement entrevue ou une nouvelle fois se déchirer ?

Une victoire pour Emmanuel Macron ?

Il aura fallu 10 ans, 10 ans pour que la France sorte de la procédure de déficit excessif. Pour rappel, c'est une sorte de bonnet d'âne qu'attribue l'Union Européenne lorsque le déficit d'un pays membre, demeure de façon chronique au-dessus de la barre des 3% du PIB. Une procédure qui peut conduire à des sanctions et des amendes, même si dans les faits, cela n'est jamais arrivé. Néanmoins, cela donne du crédit à Emmanuel Macron afin de porter son projet de réforme de l'Union Européenne. Il est vrai que jusque-là, le Président était porté par des vents contraires : la victoire des Nationalistes en Hongrie, celle du mouvement 5 étoiles en Italie, le succès à la Pyrrhus d'Angela Merkel, et donc la procédure de déficit excessive de l'Union Européenne. Néanmoins, inutile de se réjouir trop vite. Si le déficit est effectivement passé sous la barre symbolique des 3%, c'est en grande partie grâce à la croissance mondiale qui a permis des rentrées fiscales plus importantes que prévues. Car si le déficit diminue, et on ne peut que s'en réjouir, la dette de son côté ne cesse de gonfler (97% à la fin de l'année 2017) et se dirige tout droit vers les 100% du PIB. Malgré les encouragements de l'agence de notation financière Moody's qui a amélioré la perspective de la note de la France de Aa2, la passant de « stable » à « positive », le chemin semble long et tortueux. Insoluble ?

Cette fois-ci serait-elle la bonne ?

Cela restera sans nul doute, une des images fortes de l'année 2018 : La poignée de main historique, le 27 avril dernier, entre le président sud-coréen Moon Jae-in et le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un. Le régime coréen se serait même engagé à démanteler dès le mois prochain son site d'essais nucléaires et les deux Corées pourraient signer dès cette année un traité de paix. Bien évidemment, le mot réunification n'a pas été prononcé. Mais serions-nous dans le meilleur des mondes possibles après tant de menaces plus ou moins voilées ? A voir tant, la Corée du Nord a joué avec la communauté internationale faisant miroiter, à plusieurs reprises, une dénucléarisation ou une suspension de son programme d'enrichissement de l'uranium avant de se raviser. La méfiance reste donc de mise, mais attendons désormais avec impatience la rencontre inédite entre « Rocket Man » doux surnom que D. Trump avait donné à Kim Jong Un et le président américain, qualifié par le dictateur coréen de Vieux schnock. Tout un programme.

Ce document d'information ne peut être reproduit, communiqué, ou publié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable et écrite de C&M Finances.

Ce document commercial ne saurait être interprété comme un engagement contractuel ou précontractuel de la part de C&M Finances ni comme une sollicitation à la souscription de l'OPCVM cité (des OPCVM cités).

Il est produit à titre purement indicatif et peut-être modifié à tout moment sans préavis.

Les informations (analyses) contenues dans ce document, notamment les informations chiffrées, sont issues en partie de sources externes considérées comme dignes de foi.

C&M Finances attire l'attention de l'investisseur sur le fait que les chiffres cités ont trait aux années écoulées et que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

C&M Finances ne garantit, par ailleurs et d'aucune manière, les performances courantes ou futures de l'OPCVM cité (des OPCVM cités) dans ce document.

Il est rappelé ici que tout investissement financier comporte des risques (les risques de marché, le risque de perte en capital, le risque de change notamment) pouvant se traduire par des pertes financières. Dès lors, C&M Finances recommande, préalablement à tout investissement, au destinataire du présent document de lire attentivement le DICI et le prospectus de l'OPCVM qui sont tenus disponibles gratuitement en langue française à son siège social ou sur son site internet (www.cm-finances.com) et de s'assurer qu'il dispose de l'expérience et des connaissances nécessaires lui permettant de fonder sa décision d'investissement, notamment au regard de ses conséquences juridiques et fiscales.

La valeur liquidative de l'OPCVM est susceptible de connaître une volatilité élevée du fait de la composition du portefeuille.

Ce document d'information n'a pas pour but de fournir et ne doit pas servir à fournir des conseils d'ordre comptable, juridique ou fiscal ou des recommandations d'investissement. Source: C&M Finances